

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés :**Membres absents** :

OBJET DE LA DELIBERATION

Groupe scolaire Montmuzard - Aménagements provisoires - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre

Madame Dillenseger, au nom des commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme prévu de démolition-reconstruction, le groupe scolaire Montmuzard va faire l'objet d'une restructuration complète. Celle-ci rend nécessaire l'aménagement de locaux provisoires afin d'accueillir des classes de l'école élémentaire durant les travaux.

Le programme comporterait la remise en propreté et en conformité pour permettre le relogement de six classes de l'école élémentaire. La création d'un réseau de chauffage et d'électricité ainsi que la mise en place d'équipements scolaires tels que tableaux, panneaux d'affichage, seraient également nécessaires.

Enfin, les opérations de déménagement des bâtiments C, L et K vers les nouveaux espaces seraient à prévoir.

La surface totale des locaux provisoires est évaluée à environ 560 m² de surface hors oeuvre nette (shon).

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 180 000 € TTC, valeur mai 2008.

La maîtrise d'oeuvre pourrait être confiée aux services techniques municipaux.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) décider l'aménagement de locaux provisoires au groupe scolaire Montmuzard pour l'accueil des classes de l'école élémentaire, durant les travaux de restructuration ;
- 2) adopter le programme de travaux proposé ;
- 3) arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 180 000 € TTC, valeur mai 2008 ;
- 4) décider de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux ;
- 5) m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;
- 6) dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits à inscrire au budget supplémentaire 2008 ;
- 7) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 03/07/08

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



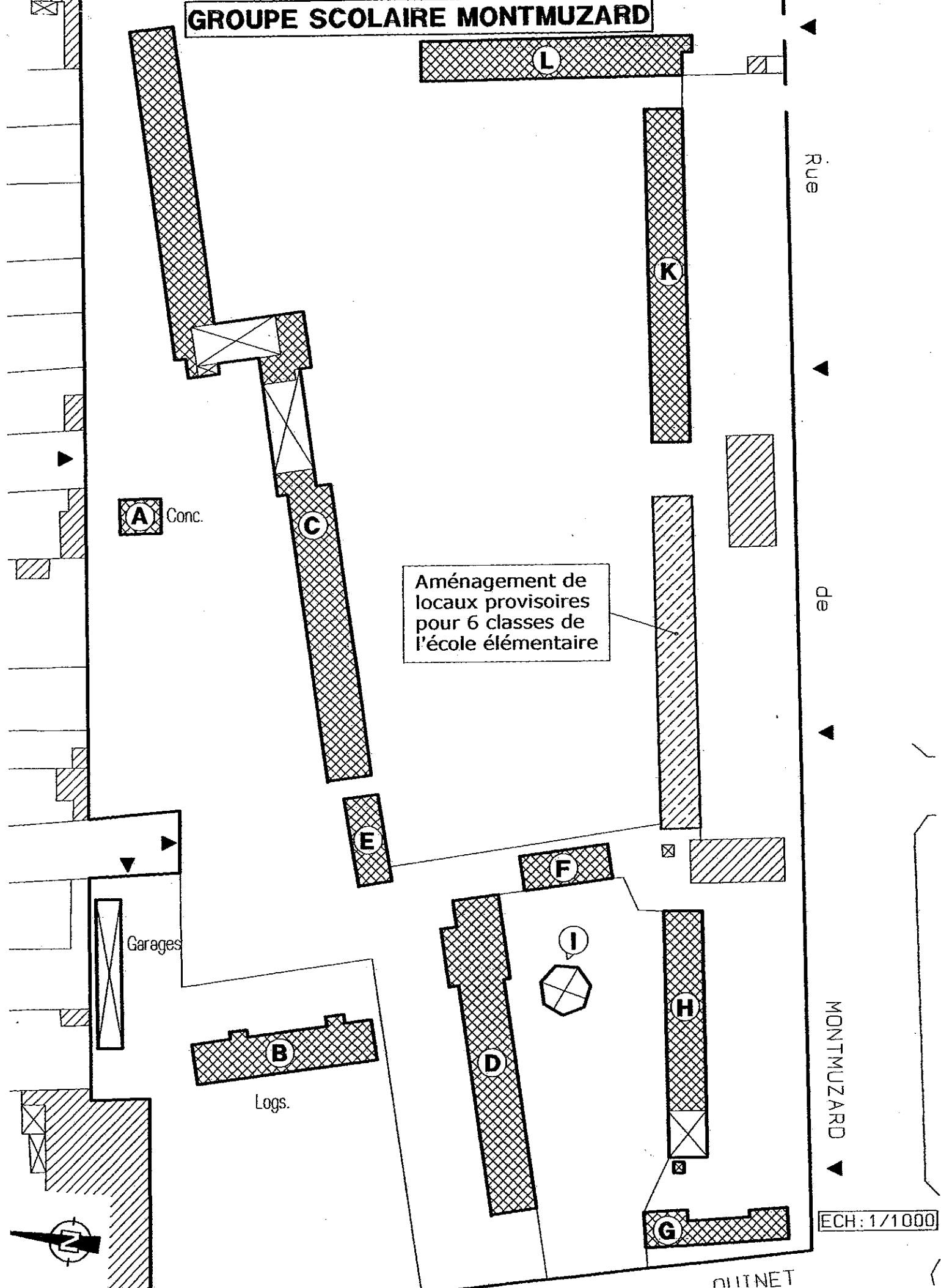
Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 JUIL. 2008



GRUPE SCOLAIRE MONTMUZARD



Rue de

MONTMUZARD

RUE DE LA MITNET

ECH: 1/1000